

LA DIMENSION RÉGIONALE DU DÉVELOPPEMENT DU TERTIAIRE

N° 48

Alain LIPIETZ

Centre d'études prospectives
d'économie mathématique
appliquées à la planification
(CEPREMAP)

Février 1978

Je remercie M. NAVEAU dont les travaux exploratoires ont permis d'orienter ce travail, M. MORINEAU et Mme MOUELLIC qui ont assuré le traitement informatique. La responsabilité de la mise en forme finale et de ses éventuelles erreurs m'incombe cependant entièrement.

A. L.

INTRODUCTION

Il ne nous appartient pas dans cette étude, sinon implicitement, de poser des impératifs normatifs, ni de formuler des recommandations directement opérationnelles. Nous partons d'un double fait et d'une hypothèse.

Premier fait : la polarisation de l'espace français au cours des décennies écoulées, particulièrement manifeste en termes d'écart de revenus et surtout de type d'industrialisation.

Second fait : la tendance à la prolifération des emplois tertiaires, au cours de la même période, prolifération qui contraste avec la diminution rapide des emplois primaires et la lente progression des emplois secondaires.

L'hypothèse qui inspire les prospectives de l'emploi pour les années à venir (notamment celles du Commissariat Général au Plan) : pour l'essentiel, les emplois créés à l'avenir seront également des emplois tertiaires (1).

La question qui se pose alors est la suivante : ce développement de l'emploi tertiaire aura-t-il, lui aussi, des effets de polarisation sur l'espace français ? Naturellement, nous ne pouvons répondre à cette question qu'en terme tendanciel, c'est-à-dire toute politique volontariste mise à part. Il s'agit moins de prédire que de mesurer l'effort pour obtenir tel ou tel résultat.

Pour ce faire, notre démarche consistera à donner une interprétation raisonnée des deux faits constatés et du rapport entre les deux, à en rechercher la vérification empirique et à en déduire les tendances spontanées. Nous cherchons, dans une première partie, à esquisser les « lois » d'évolution du secteur tertiaire. Puis nous rappellerons et actualiserons les travaux antérieurs du CEPREMAP sur la polarisation interrégionale, travaux qui avaient conduit à l'esquisse d'une typologie régionale (2). Enfin, nous chercherons à croiser ces deux démarches et à répondre aux questions :

- quel type d'activité tertiaire peut se développer dans tel type de région ?
- dans quel sens ce développement pèsera-t-il sur la polarisation interrégionale ?

Pour cela, nous avancerons une conjecture (que nous chercherons à justifier et à vérifier, chemin faisant) : que la structuration de l'espace, fondée, dans les recherches antérieures du CEPREMAP, sur la dimension spatiale de l'accumulation du capital industriel, dans son articulation avec les autres formes de la production, que cette structuration, donc, détermine le développement et le déploiement de l'emploi tertiaire.

(1) Cf. Jean LECANUET, « La « nouvelle donne » de l'Aménagement du Territoire », *Le Monde*, 27-28 février 1977.

(2) A. LIPIETZ, *Le capital et son espace*, Paris, Fr. Maspero, 1977.

Il est évident qu'une telle démarche risque de présenter un biais. Partant de la situation existante et de ses lois, on risque de conclure à la reproduction simple (au moins, qualitative) de cet état. Ce biais est volontaire.

La démarche inverse est trop souvent répandue, surtout en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'action régionale : on part de ce que l'on souhaite, on en déduit les mesures volontaristes nécessaires, on oublie les contraintes objectives. Or, il est évident que si l'on part d'une typologie régionale pour déterminer le type d'emplois tertiaires susceptible de s'y présenter, il est tentant d'en exclure les créations d'emplois qui justement modifieraient le type de la région.

A cela, nous répondrons d'abord qu'on ne crée pas un type d'emploi, même tertiaire, là où l'on veut : c'est justement ce que nous chercherons à montrer. Cependant, l'aménagement du territoire et l'action régionale seraient de vains mots s'ils ne faisaient que refléter les tendances spontanées du système productif. Nous pensons au contraire qu'ils ont leur autonomie (dans des limites à préciser), justement pour assurer une régulation sociale d'ensemble (à l'échelle nationale) accompagnant (et parfois contrecarrant) les tendances spontanées qui résultent des seules lois du système productif.

Nous chercherons donc à définir sur chaque type de région un éventail de modes de croissance du tertiaire. Cependant, il est clair que dans cet éventail chaque région ne connaîtra qu'un destin, que ce destin est déterminé d'une part par des « choix » généraux et globaux quant au type d'équilibre socio-économique au travers duquel la France peut sortir de la crise actuelle, d'autre part par un arbitrage, à l'intérieur d'un tel choix, entre les différentes régions. Par exemple, si le capitalisme français sort renforcé de la crise, toutes les régions ne pourront pas en même temps prétendre disposer d'une métropole européenne et du « tertiaire supérieur » afférent.

Cette dernière assertion ne peut faire l'objet de l'étude présente : il faudrait analyser les atouts objectifs concrets de chacune des régions. En revanche, nous chercherons à esquisser un panorama des issues possibles (au moins provisoirement) à la crise et de leurs conséquences sur les possibilités qualitatives de croissance tertiaire selon les différents types de régions.

Les lois de développement du tertiaire

Comme on sait, la notion de tertiaire est extrêmement floue ; choisir une définition du tertiaire est cependant nécessaire, non seulement « en extension » (pour délimiter le champ de l'étude), mais aussi « en compréhension » (pour fonder les éléments explicatifs avancés).

A - QU'EST-CE QUE LE TERTIAIRE ?

On pourrait définir comme « activité tertiaire » toute activité produisant un « service », par opposition à un « bien » : est vendue, non le produit, mais l'activité. Malheureusement, tout dépendrait alors des formes de la division sociale du travail (entre entreprises distinctes) : le transport serait un service, sauf s'il est effectué pour compte propre (3) !

En réalité, quand il s'agit d'une notion aussi floue, mieux vaut partir de ce que l'on veut traiter pour choisir ensuite la définition !

Or, ici, nous voulons traiter du tertiaire dans sa différence d'avec l'industrie (et l'agriculture), plus précisément d'avec cette industrie qu'évoquait « l'Impératif Industriel » de la fin des années 60, cette industrie où se met en valeur le capital (tant privé que social) dans le procès de travail aboutissant globalement à la production des marchandises. Par tertiaire, nous ne visons donc pas tel ou tel geste particulier, mais en quelque sorte les « conditions externes » d'un certain type d'activités dont on pense que le développement est régi par des lois connues par ailleurs.

Cette définition par différence comporte une double zone de flou, liée à la double définition de ce qui est retranché (processus de travail et processus de mise en valeur du capital). En effet, la division sociale du travail, qui décompose le travail social en unités (entreprises ou autres organismes) distinctes, elles-mêmes regroupées en branches et secteurs distincts, ne recoupe pas de façon équivoque ces deux critères, car elle se superpose avec ce que les classiques appelaient la « division manufacturière » du travail, à l'intérieur de chaque unité, entre activités distinctes.

On peut ainsi appeler « secteur tertiaire » les secteurs dont la fonction n'est pas la mise en valeur du capital dans la production (processus de travail) des marchandises, bien que, dans ces secteurs, puissent se découler des processus de travail (personnel ouvrier des hôpitaux).

Inversement, dans des secteurs de mise en œuvre du capital dans la production de biens matériels, on trouve de nombreuses activités ne concou-

(3) Cf. Alain LIPIETZ, Le tribut foncier urbain, annexe III, Paris, Fr. Maspero, 1974.

rant pas au processus de travail lui-même (employés, chercheurs, direction). C'est ce que nous appellerons « activités tertiaires » du secondaire ou du primaire.

Enfin, une telle définition présente des inconvénients encore plus graves : le transport apparaîtra comme activité tertiaire ou non selon qu'il s'agit de transporter des passagers ou des marchandises ; le secteur des transports, tant pour ses fonctions tertiaires qu'industrielles, comblera des activités aussi bien industrielles (conduite, entretien) que tertiaires (gestion, etc.).

Nous la garderons cependant, car en « satellisant » la notion de tertiaire autour d'une autre notion (la production industrielle capitaliste) qui, elle, renvoie à une réalité précise, connue, et jouant dans notre société le rôle dominant, cette définition va nous permettre d'esquisser quelques éléments explicatifs de la croissance du tertiaire.

Nous devons donc distinguer, chaque fois que nous parlerons du tertiaire :

● le secteur tertiaire, ou encore tertiaire externe, c'est-à-dire l'ensemble fonctionnellement tertiaire des branches découpées dans la division sociale du travail. Il représente en gros les secteurs 25 à 38 de la nomenclature NAP en 38 secteurs, soit (4) :

- 25 Commerce de gros alimentaire
- 26 Commerce de gros non alimentaire
- 27 Commerce de détail alimentaire
- 28 Commerce de détail non alimentaire
- 29 Réparation et commerce de l'automobile
- 30 Hôtels, cafés, restaurants
- 31 Transports
- 32 Télécommunications et postes
- 33 Services marchands rendus aux entreprises
- 34 Services marchands rendus aux particuliers
- 35 Location et crédit bail immobilier
- 36 Assurances
- 37 Organismes financiers
- 38 Services non marchands

● les activités tertiaires, à l'intérieur du secteur tertiaire, mais aussi des secteurs primaire et secondaire. Nous appellerons cet ensemble le tertiaire interne. En très gros, il recouvre les catégories socio-professionnelles : cadres, professions libérales et employés. Il convient d'y ajouter l'essentiel des travailleurs indépendants et de leur aides familiaux (généralement présents dans le commerce et les services aux particuliers).

Cette distinction est assez importante. Quantitativement, d'abord, selon le recensement de 1975, le secteur tertiaire représente 51,4 % des emplois. Mais il comprend des métiers de type secondaire à raison de 23,8 %. En revanche, le secteur secondaire comprend 17,5 % de métiers de type tertiaire (le fameux « tertiaire du secondaire »). En fin de compte, les activités de type tertiaire ne représentent que 45,6 % du total des emplois. Qualitativement, on peut supposer que le secteur tertiaire proprement dit, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ou organismes assurant des fonctions tertiaires, est moins géographiquement lié à la struc-

(4) Le cas des transports et télécommunications devrait être traité à part. Outre que ces branches sont difficiles à classer (secondaire ou tertiaire ?) elles se développent évidemment avec la division interrégionale du travail, elles n'en constituent pas un base, mais une condition.

ture spatiale du secteur secondaire que ne le sont les emplois tertiaires du secondaire : il pourrait jouer en somme un rôle « contravariant » par rapport à la localisation industrielle. Nous verrons ce qu'il en est.

B - QUELLES ACTIVITES TERTIAIRES ?

A priori, la définition que nous avons donnée permet de délimiter deux groupes d'activités tertiaires : celles qui sont liées à des formes précapitalistes dans la formation sociale française et celle qui sont liées au développement même du capitalisme (5).

Les premières sont souvent désignées comme « archaïques ». Il s'agit soit de formes « héritées » du féodalisme (corps et ordres divers : avocats, architectes, clergé, médecine libérale), soit de formes « héritées » de la production marchande développée dans les interstices de la société féodale (commerce, artisanat de service, etc.).

La trace statistique du tertiaire archaïque devra donc être recherchée, dans la nomenclature, chez les professions libérales non salariées et les travailleurs indépendants. Comme on le voit, cette notion d'« héritage » renvoie à une analyse généalogique et non pas à une analyse économique ou sociologique. Cette analyse généalogique, en ce qu'elle marque la trace d'un passé dans l'organisation même de la société contemporaine, est importante, car la domination ou l'absorption de ce secteur par le capitalisme proprement dit doit être prise en compte dans la dynamique de l'ensemble « tertiaire ».

Venons-en au tertiaire « moderne », c'est-à-dire au développement du capitalisme. Dans le capitalisme, le travail social se présente comme une somme de travaux privés qui sont chacun occasion de valorisation du capital. Le développement de la division du travail dans le capitalisme induit donc le développement de deux types d'activités tertiaires : celles qui se greffent sur la valorisation des segments autonomes de capital, celles au contraire qui reproduisent les conditions générales « extérieures » de la mise en valeur des capitaux privés. Ces dernières, étant isolées dans la division sociale du travail, font nécessairement partie du « secteur tertiaire ».

Le premier cas se dédouble lui-même (6) : tertiaire lié au processus de production, tertiaire lié au processus de réalisation et de circulation du capital.

Le tertiaire lié au processus de réalisation des marchandises et à la circulation des marchandises et des capitaux tend à s'autonomiser de par une sorte de division du travail à l'intérieur de la fonction capitaliste elle-même. Il peut s'autonomiser tout à fait en formant les branches de la banque, du commerce, de la publicité, etc., ou rester inclus dans les entreprises (donc dans le secteur) secondaires.

(5) Pour l'analyse des fonctions du tertiaire, nous reprenons pour l'essentiel l'étude de l'ACRES de 1973, « La formation des activités tertiaires », dans « Questions à la société tertiaire » (Travaux et Recherches de Prospective n° 45).

(6) Sur ce point, nous renvoyons aux analyses très fines de Gérard Duménil : La position de classe des cadres et employés. La fraction capitaliste parcellaire (coll. actualités recherches). Presses Universitaires de Grenoble, 1975.

Quant au tertiaire lié au processus de production, son existence semble contradictoire avec la définition adoptée plus haut quant aux activités tertiaires, à savoir des activités ne concourant pas au processus de travail lui-même.

Pourtant, au sein même du dispositif productif, il existe de nombreuses activités de cette nature : direction, gestion, organisation et coordination de la division du travail à l'intérieur de l'entreprise, recherche, formation du personnel, etc. La dynamique même du développement capitaliste, qui tend à séparer le versant manuel du versant intellectuel du travail, ne peut que multiplier ce type d'activité (7). Et les fonctions intellectuelles du travail, une fois séparées, peuvent rester concentrées à l'intérieur des entreprises secondaires ou, elles aussi, s'autonomiser (ingénierie).

L'ensemble de ces activités peuvent donc être disjointes des entreprises productives proprement dites, ou bien leur rester intégrées. Dans le premier cas, elles vont former des branches, dans la division sociale du travail, du secteur tertiaire externe : le commerce (nomenclature NAP : 25 à 29), les fonctions financières (NAP : 35, 36, 37) et les « services aux entreprises » (NAP : 33).

Quant aux « conditions extérieures » de l'accumulation capitaliste, elles font l'objet des divers « services publics ». Notion elle-même ambiguë, passible d'une analyse plus généalogique que structurale. Car il est en vérité peu de « conditions externes » qui ne puissent théoriquement faire l'objet elles-mêmes d'une production capitaliste. La constitution du « secteur public » dépend en fait des formes de la transition du mode de production précédent (féodalisme) au mode de production actuel (capitalisme), des conflits et des équilibres socio-politiques de la société, etc.

Il faut distinguer, parmi les fonctions du « secteur public » :

● l'organisation matérielle de la division générale du travail, qui concerne l'ensemble du secteur des postes et télécommunications, et, de manière différente, les ministères techniques et économiques.

● la reproduction du système social, qui recouvre d'une part des fonctions déjà prises en charge par l'Etat féodal (impôts, administration générale, justice, police, armée, etc.), d'autre part ce qu'on appelle habituellement des fonctions de production et de reproduction de la force de travail (éducation, santé), y compris les activités de gestion et de transfert attachées à ces fonctions (sécurité sociale, etc.).

En outre, le « secteur public » lui-même ingère d'autres activités, dont certaines (chèques postaux, transport ferroviaire) ont un caractère « public » pour des raisons qui ne tiennent pas à leur nature fonctionnelle.

Bien que nous n'ayons pas à traiter du tertiaire en général, nous devons prêter attention à la généalogie du secteur public, car, pour autant qu'elle est essentiellement le produit de conflits et de compromis socio-politiques successifs, elle a une dimension spatiale déterminante.

(7) Voir M. FREYSSINET, La division capitaliste du travail (Cavalli, 1977), ainsi que le dossier « Organisation du travail et ses formes nouvelles », Bibliothèque du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications, novembre 1976, n° 10.

C - TERTIAIRE ET EQUILIBRE GENERAL

Cette dernière remarque a une portée beaucoup plus générale. Si varié et hétérogène que soit le tertiaire, il résulte de sa définition « par différence », certaines caractéristiques qui le définissent globalement de façon positive. Le tertiaire est en gros improductif et non manuel (8). Et cela le définit déjà comme un statut, sinon comme une classe : le monde des « cols blancs », opposé à celui des ouvriers et des paysans.

Par improductif, nous faisons référence à la théorie de l'accumulation. L'activité tertiaire n'est ni dans la « section I » (production de biens de production), ni dans la « section II » (production de biens de consommation). Elle ne s'échange pas contre du capital constant ou variable. Mais elle est nécessaire pour économiser du capital, ou pour accélérer sa vitesse de rotation, bref pour accroître son taux de profit. Partant, elle justifie son financement par prélèvement sur la plus-value sociale.

Il en résulte une scission entre l'aspect microéconomique et l'aspect macroéconomique des choses.

Microéconomiquement parlant, il est possible qu'un capital argent s'investisse dans le financement d'activités tertiaires et en reçoive un profit : on a une structure formelle de valorisation qui obéit aux mêmes lois que toute autre (9).

Mais, macroéconomiquement parlant, cela ne confère cependant pas un caractère productif à l'activité tertiaire : le revenu du tertiaire n'est pas une part de la valeur produite par ses salariés ; au contraire, il ne peut que racheter une part du surtravail produit par les travailleurs productifs des « sections I et II ».

Mais justement apparaît là une fonction macroéconomique du tertiaire dans son ensemble qui risquerait d'être masquée par l'analyse fonctionnelle des diverses activités tertiaires : consommant sans produire, il joue un rôle décisif dans le mode d'accumulation du capital en élargissant le marché de consommation intérieur. Fonction qui, bien sûr, n'est pas en soi inhérente au tertiaire et qui peut être satisfaite de manière différente (et l'est effectivement selon les différents pays dans d'autres modèles socio-économiques d'accumulation).

Derrière le « choix » — socio-économique et non purement économique — d'un modèle d'accumulation, il n'y a pas la simple recherche d'une performance plus ou moins poussée, mais bien, au premier chef, celle du maintien d'un certain type de stabilité sociale. Intervient ici l'autre caractéristique du tertiaire : métier « non manuel ». Le tertiaire, c'est le moyen, même en devenant salarié, de ne pas « déroger », mais de devenir un employé, un collaborateur, voire un fonctionnaire (statut à l'intérieur du statut). Si, comme on le verra, les avantages de ce statut tendent à fondre rapidement, il n'en reste pas moins que les implications régionales de cette remarque sont réelles. Nous ferons en partie reposer notre typologie de la différenciation régionale sur les formes et les rythmes de la dissolution de la petite production marchande agricole, sur la formation et l'affectation de cette « réserve » du salariat.

(8) Plus exactement : non exclusivement manuel. Le tertiaire archaïque des producteurs indépendants notamment se caractérise souvent par le fait que le travail manuel n'y est pas encore séparé du travail intellectuel.

(9) La théorie de la valorisation formelle (ou « nominale ») est exposée dans « Approches de l'inflation : l'exemple français » (Contrat CEPREMAP/CORDES 1977) Tome I, p. 205.

D - LES « LOIS D'EVOLUTION » DU TERTIAIRE

A partir de ce qui précède, et connaissant les propriétés générales du mode de production capitaliste (10), nous pouvons esquisser et vérifier quelques indications sur les tendances régissant l'évolution du tertiaire.

1. La prolifération du « tertiaire moderne »

Phénomène le plus spectaculaire du développement récent (au point que certains en viennent à prophétiser une civilisation: « post-industrielle », alors qu'il y a quelques années « l'impératif industriel » semblait s'imposer à une France que les mêmes qualifiaient volontiers de « pré-industrielle »), elle est le produit d'un triple mouvement qui dérive fondamentalement de lois de la division du travail capitaliste (11) :

— la division manufacturière du travail regroupe, à l'intérieur même des entreprises du secteur secondaire, les fonctions intellectuelles et les rend autonomes ;

— la division sociale du travail fusionne, par rapport à ces entreprises, les activités tertiaires en un secteur tertiaire autonome ;

— l'accumulation capitaliste en général, et plus particulièrement ce processus de division du travail, nécessite le développement d'un secteur spécialement affecté à la reproduction élargie des « conditions extérieures générales » du développement capitaliste (administration, enseignement, santé, etc.).

La trace statistique globale de ce triple mouvement apparaît dans les recensements (tableau 1) (12). Ainsi, les professions libérales et cadres supérieurs passent de 0,5 million en 1954 (2,9 %) à 1,5 million en 1975 (6,7 %) ; les cadres moyens, de 1,1 million (5,8 %) à 2,8 millions (12,7 %) ; les employés, de 2 millions (10,8 %) à 3,8 millions (17,7 %).

2. La contradiction entre le secteur « moderne » et le secteur « archaïque »

Elle est le produit de la pénétration générale du capital, après la guerre, dans toutes les branches qu'il ne dominait pas directement. Le résultat global en est l'extension du salariat, qui s'est encore accélérée récemment (passant de 76,5 % en 1968 à 82,7 % en 1975). Cette extension puise essentiellement ses réserves dans la dissolution de la petite production marchande, surtout agricole (les effectifs de l'agriculture passent de 5 millions en 1954 à 2 millions en 1975).

Mais plus intéressante encore est la contradiction entre la petite production (ou le petit commerce) urbaine et le secteur tertiaire salarié.

Comme nous l'avons dit, on peut largement (à 80 % plus exactement) assimiler la petite production marchande urbaine (artisanats et petits commerçants) à l'ensemble des « patrons de l'industrie et du commerce » et de leurs aides familiaux.

TABLEAU 1
Evolution des catégories socioprofessionnelles
aux recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975*

	Code	Effectifs			
		1954	1962	1968	1975
Agriculteurs exploitants	0	3 966 015	3 044 670	2 464 156	1 650 865
Salariés agricoles	1	1 161 356	826 090	584 212	375 480
Patrons de l'industrie et du commerce	2	2 301 416	2 044 667	1 955 468	1 708 925
Industriels	21	91 067	80 660	80 720	59 645
Artisans	22	757 380	637 897	619 808	533 635
Patrons pêcheurs	23	18 747	19 312	18 380	15 835
Gros commerçants	26	181 717	172 833	210 344	186 915
Petits commerçants	27	1 252 505	1 133 965	1 026 216	912 695
Professions libérales et cadres supérieurs	3	553 719	765 938	994 716	1 459 285
Professions libérales	30	120 341	125 057	140 572	172 025
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	32	80 380	125 126	213 420	377 215
Ingénieurs	33	75 808	138 061	186 184	256 290
Cadres administratifs supérieurs	34	277 190	377 694	454 540	653 755
Cadres moyens	4	1 112 543	1 501 287	2 005 732	2 764 950
Instituteurs	41	384 984	421 189	526 096	737 420
Services médicaux et sociaux	42	193 206	110 101	172 748	298 455
Techniciens	43	534 353	343 986	530 716	758 890
Cadres administratifs moyens	44		626 011	740 172	970 185
Employés	5	2 068 118	2 396 418	2 995 828	3 840 700
Employés de bureau	51	1 627 548	1 885 508	2 371 128	3 104 105
Employés de commerce	53	440 570	510 910	624 700	736 595
Ouvriers	6	6 489 871	7 060 790	7 705 752	8 207 165
Contremaîtres	60	306 142	363 216	443 305	443 305
Ouvriers qualifiés	61	3 052 953	2 286 459	2 630 040	2 985 865
Ouvriers spécialisés	63	1 816 265	2 394 102	2 670 328	2 946 860
Mineurs	65	239 155	191 588	144 696	73 440
Marins et pêcheurs	66	54 865	48 061	43 344	38 280
Apprentis ouvriers	67	201 310	251 044	256 208	106 690
Manœuvres	68	1 125 323	1 583 394	1 597 920	1 612 725
Personnels de service	7	1 017 789	1 047 312	1 166 252	1 243 490
Gens de maison	70	320 758	306 602	280 876	234 355
Femmes de ménage	71	239 408	222 467	227 328	154 100
Autres personnels de service	72	457 623	518 243	658 048	855 035
Autres catégories	8	513 937	564 023	525 860	524 000
Artistes	80	45 089	42 184	50 196	59 075
Clergé	81	171 394	165 634	137 124	116 945
Armée et police	82	297 454	356 205	338 540	347 980
Total		19 184 764	19 251 195	20 397 976	21 774 860

* Les données de ce tableau sont extraites du dépouillement exhaustif des recensements de 1954 et 1962, du sondage au 1/4 en 1968 et du sondage au 1/5 en 1975.

(10) Cf. « Approches de l'inflation », chapitre III, op. cit.

(11) Cf. l'ouvrage cité de Michel FREYSSENET, qui reprend ses travaux fondamentaux. **Le processus de déqualification/surqualification de main-d'œuvre**, Paris, C.S.U., 1974.
Cf. également Y. MAIGNIEN, **La division du travail manuel et intellectuel**, Paris, Fr. Maspero, 1975.

(12) Cf. Laurent THEVENOT, « Les catégories sociales en 1975 : l'extension du salariat », *Economie et statistique*, n° 31, juillet-août 1977.

TABLEAU 1 (suite)

Evolution des catégories socioprofessionnelles
aux recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975*

	Taux annuel de variation			Structure (%)			
	1954-1962	1962-1968	1968-1975	1954	1962	1968	1975
Agriculteurs exploitants	- 3,3	- 3,5	- 5,6	20,7	15,8	12,1	7,6
Salariés agricoles	- 4,2	- 5,6	- 6,1	6,0	4,3	2,8	1,7
Patrons de l'industrie et du commerce	- 1,5	- 0,7	- 1,7	12,0	10,6	9,6	7,8
Industriels	- 1,5	0,0	- 1,9	0,5	0,4	0,4	0,2
Artisans	- 2,1	- 0,5	- 4,2	4,0	3,3	3,0	2,5
Patrons pêcheurs	+ 0,4	- 0,8	- 2,1	0,1	0,1	0,1	ε
Gros commerçants	- 0,6	+ 3,3	- 2,1	0,9	0,9	1,0	0,9
Petits commerçants	- 1,2	- 1,7	- 1,7	6,5	5,9	5,1	4,2
Professions libérales et cadres supérieurs	+ 4,1	+ 4,5	+ 5,6	2,9	4,0	4,9	6,7
Professions libérales	+ 0,5	+ 2,0	+ 2,9	0,6	0,6	0,7	0,8
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	+ 5,7	+ 9,3	+ 8,5	0,4	0,7	1,1	1,7
Ingénieurs	+ 7,8	+ 5,1	+ 4,7	0,4	0,7	0,9	1,2
Cadres administratifs supérieurs	+ 3,9	+ 3,1	+ 5,3	1,5	2,0	2,2	3,0
Cadres moyens	+ 3,8	+ 4,9	+ 4,7	5,8	7,8	9,8	12,7
Instituteurs	+ 4,1	+ 4,9	+ 4,0	2,0	2,2	2,8	3,4
Services médicaux et sociaux	+ 7,5	+ 7,8	+ 8,1	1,0	0,6	0,8	1,4
Techniciens	+ 7,5	+ 7,5	+ 5,2	1,0	1,8	2,6	3,5
Cadres administratifs moyens	+ 2,0	+ 2,8	+ 3,9	2,8	3,2	3,6	4,4
Employés	+ 1,9	+ 3,8	+ 5,6	10,8	12,5	14,7	17,7
Employés de bureau	+ 1,9	+ 3,9	+ 3,9	8,5	9,8	11,6	14,3
Employés de commerce	+ 1,9	+ 3,4	+ 2,4	2,3	2,7	3,1	3,4
Ouvriers	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,9	33,8	36,7	37,8	37,7
Contremaîtres	(1)	+ 2,9	+ 2,9	15,9	1,6	1,8	2,0
Ouvriers qualifiés	(1)	+ 2,4	+ 1,8	15,9	11,9	12,9	13,7
Ouvriers spécialisés	(1)	+ 1,8	+ 1,4	9,5	12,5	13,1	13,6
Mineurs	- 2,7	- 4,6	- 9,2	1,2	1,0	0,7	0,3
Marins pêcheurs	- 1,6	- 1,7	- 1,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Apprentis ouvriers	+ 2,8	+ 0,3	- 11,8	1,0	1,3	1,3	0,5
Manœuvres	(1)	+ 0,2	+ 0,1	5,9	8,2	7,8	7,4
Personnels de service	+ 0,4	+ 1,8	+ 0,9	5,3	5,4	5,7	5,7
Gens de maison	- 0,6	- 1,5	- 2,5	1,7	1,6	1,4	1,1
Femmes de ménage	- 0,9	+ 0,4	- 5,4	1,2	1,1	1,1	0,7
Autres personnels de service	+ 1,6	+ 4,1	+ 3,8	2,4	2,7	3,2	3,9
Autres catégories	+ 1,2	- 1,2	- 0,1	2,7	2,9	2,6	2,4
Artistes	- 0,8	+ 2,9	+ 2,4	0,2	0,2	0,2	0,3
Clergé	- 0,4	- 3,1	- 2,2	0,9	0,8	0,7	0,5
Armée et police	+ 2,3	- 0,8	+ 0,4	1,6	1,9	1,7	1,6
	+ 0,04	+ 0,97	+ 0,94	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Un traitement très différent de la qualification ouvrière en 1954 empêche d'effectuer des comparaisons avec les recensements suivants.

Source : Economie et statistique, n° 91, juillet-août 1977.

TABLEAU 2

Evolution des catégories socioprofessionnelles féminines
aux recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975*

		Part des femmes (%)			
		1954	1962	1968	1975
Agriculteurs exploitants	0	41,5	39,2	38,1	34,3
Salariés agricoles	1	15,0	11,5	10,3	11,6
Patrons de l'industrie et du commerce	2	37,2	36,7	35,2	33,4
Industriels	21	14,9	14,2	13,7	13,5
Artisans	22	18,3	16,0	14,7	11,9
Patrons pêcheurs	23	14,9	11,1	11,1	10,2
Gros commerçants	26	29,2	30,2	32,9	30,8
Petits commerçants	27	51,7	51,3	50,2	48,2
Professions libérales et cadres supérieurs	3	13,8	15,9	19,1	23,2
Professions libérales	30	15,6	17,3	19,3	22,2
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	32	39,9	43,0	44,7	47,0
Ingénieurs	33	2,1	3,2	3,4	4,4
Cadres administratifs supérieurs	34	8,6	11,1	13,4	17,1
Cadres moyens	4	36,7	39,6	40,6	45,2
Instituteurs	41	65,1	65,1	62,7	65,5
Services médicaux et sociaux	42	68,3	84,8	83,2	79,0
Techniciens	43	7,1	7,9	11,3	14,4
Cadres administratifs moyens	44	24,6	31,9	34,9	44,9
Employés	5	52,8	58,8	61,0	63,9
Employés de bureau	51	53,0	59,4	61,9	65,0
Employés de commerce	53	52,0	57,0	57,7	59,4
Ouvriers	6	22,7	21,6	20,4	22,4
Contremaîtres	60	20,0	5,9	7,1	5,9
Ouvriers qualifiés	61	17,3	17,3	16,3	13,5
Ouvriers spécialisés	63	31,8	26,3	23,0	26,8
Mineurs	65	0,8	0,4	0,3	0,3
Marins pêcheurs	66	1,7	3,1	3,8	4,6
Apprentis ouvriers	67	20,3	14,0	9,3	4,9
Manœuvres	68	21,6	27,9	30,1	38,1
Personnels de service	7	80,7	80,9	79,1	77,9
Gens de maison	70	96,7	96,0	95,6	96,5
Femmes de ménage	71	100,0	100,0	99,2	98,4
Autres personnels de service	72	59,3	63,7	65,1	69,1
Autres catégories	8	26,1	23,4	20,7	19,1
Artistes	80	36,4	34,8	32,9	30,4
Clergé	81	65,5	65,4	61,8	60,2
Armée et police	82	1,8	2,5	2,3	3,5
Total		34,8	34,6	34,9	37,3

Source : Economie et statistique, n° 91, juillet-août 1977.

Or, l'effectif des artisans et des commerçants passe de 2 millions en 1954 à 1,45 million en 1975 et, fait extrêmement significatif, le nombre des employés de commerce augmente pendant la même période de 300 000 (736 000 contre 440 000), cependant que celui des petits commerçants diminue de 340 000 (913 000 contre 1 252 000). Il ne s'agit donc pas là d'un phénomène de « prolifération », mais bien d'un phénomène de substitution dû à l'intégration capitaliste (13).

(13) Ce terme appelle quelques remarques.

D'abord, si la somme du « commerce », tous statuts confondus, reste sensiblement constante, cela ne veut pas dire que les anciens petits commerçants deviennent des salariés du grand commerce. Il faut raisonner en terme de flux, et non de variation des soldes (voir les « Comptes socio-démographiques », de M. CASTELLAN, évoqués plus loin). D'autre part, comme le remarque L. THEVENOT lui-même, l'intégration n'est pas l'unique solution : la petite production peut également entretenir des liens de complémentarité avec le capitalisme dominant. Cf. La petite bourgeoisie en France, de C. BAUDELLOT, R. ESTABLÉ, J. MALEMORTI (Maspero, 1974) ainsi que l'étude de J. LAFONT et D. LEBORGNE sur « L'artisanat du bâtiment : un monde en transition », Economie et statistique, n° 55 et 56, avril et mai 1974.

3. La polarisation et la prolétarianisation du tertiaire

La polarisation des emplois industriels a été étudiée. Elle est le produit de la domination du capital sur le travail. Le capital ne se contente pas, en effet, de dominer formellement le producteur par le biais du salariat. L'approfondissement du rapport de production capitaliste lui-même implique une dépossession des capacités intellectuelles, du « savoir-faire » du producteur direct.

A un pôle se développe le travail manuel d'exécution répétitive : en ce sens, on peut parler de « prolétarianisation » du prolétariat lui-même (14). A l'autre pôle se développe une série d'emplois tertiaires, de conception et de surveillance. « L'aiguillon », la force coercitive qui pèse sur chaque capitaliste particulier, c'est la course au rendement, à la production de plus-value absolue (intensification du travail) et relative (raccourcissement du temps de travail socialement nécessaire) (15).

On peut se demander (et certains le contestent) si un tel raisonnement est valable dans le cas des emplois tertiaires, dits « improductifs ». Nous répondons par l'affirmative. Certes, ces emplois ne produisent pas de plus-value. Mais ils permettent d'en capter, de rapporter du profit au capital qui les met en œuvre, dans un processus de valorisation « formel ».

Les classiques eux-mêmes avaient bien saisi ce fait. Par exemple, le travailleur commercial ne produit pas directement de la plus-value, mais le prix de son travail est déterminé par la valeur de sa force de travail, donc par ce qu'il en coûte de la produire. Cependant, l'exercice de cette force de travail comme effort, dépense d'énergie et usure, tout comme pour n'importe quel autre salarié, n'est nullement limité par la valeur de sa force de travail. Son salaire n'est donc pas nécessairement en rapport avec la masse de profit qu'il aide le capitaliste à réaliser. Ce qu'il coûte et ce qu'il rapporte au capitaliste sont des grandeurs différentes. Il lui rapporte non pas parce qu'il crée directement de la plus-value, mais parce qu'il contribue à diminuer les frais de réalisation de la plus-value, en accomplissant du travail en partie non payé. L'employé du grand commerce appartient encore, au XIX^e siècle (en fait jusqu'en 1945), à la catégorie des salariés les mieux payés, de ceux dont le travail qualifié se trouve au-dessus du travail moyen. Néanmoins, avec le progrès du mode de production capitaliste, son salaire a tendance à baisser même par rapport au travail moyen. Cela est dû d'abord à la division du travail : le capitaliste obtient en partie gratuitement le développement des facultés de travail, puisque le travailleur forme lui-même ses aptitudes en exerçant sa fonction, et cela d'autant plus vite que la division du travail devient plus étroite. En second lieu, son salaire tend à baisser du fait que la formation professionnelle, les connaissances commerciales, voire linguistiques, etc., se répandent de façon plus rapide, plus facile, plus générale, à meilleur compte, en même temps que progressent la science et l'ins-truction publique et que les méthodes d'enseignement s'orientent de plus

(14) Observable statistiquement à travers le déplacement du poids relatif des ouvriers qualifiés et dé-qualifiés, au détriment des premiers. Comme on sait, ces statistiques sont extrêmement imprécises, car la nomenclature évolue en partie en fonction des rapports de force entre travailleurs et patronat dont l'un des enjeux est la classification elle-même. M. Freyssenet donne un exemple de cette double évolution : les « ouvriers professionnels » des usines Renault. Avant la première guerre mondiale, lors de l'introduction des machines-outils, les ouvriers qui y ont été affectés ont été classés « manœuvres » effectivement, ils étaient déqualifiés par rapport aux ouvriers de métiers (justeurs-mains). Aujourd'hui, ils seraient qualifiés P2 ou P3... (par rapport aux O.S. des chaînes). Par ailleurs, depuis 1972, de nombreux O.S. sont promus « professionnels » (et des O.P. promus « agents techniques »). La nouvelle grille de classification, mise en place le 1^{er} juin 1972, a brutalement fait tomber la part des O.S. chez les ouvriers, à Renault-Billancourt, de 68,5 % à 59,3 %. Nous verrons que la « déqualification du tertiaire » n'est même pas mesurée, et nous proposerons un biais pour l'estimer.

(15) Cf. Approches de l'inflation : l'exemple français, chapitre III, op. cit.

en plus vers la pratique. La généralisation de l'enseignement primaire, puis de l'enseignement secondaire, permet enfin de recruter les travailleurs du commerce dans des classes qui, jusque-là, n'avaient pu y accéder, augmente le potentiel de main-d'œuvre utilisable et, par conséquent, la concurrence : le salaire baisse alors que la capacité de travail des individus s'accroît.

Ces tendances sont remarquablement vérifiées par l'analyse à laquelle L. Thévenot soumet la catégorie des employés. A l'intérieur des entreprises, par exemple, le développement de l'informatique tend à condamner au chômage la profession des aides-comptables. En revanche se développe une polarisation massive des métiers de l'informatique : à un pôle les 20 000 ingénieurs et cadres techniques supérieurs, à l'autre pôle les 103 000 opérateurs et perforateurs. Naturellement, si au premier pôle on compte 1 femme pour 10 hommes, en revanche, en bas de la gamme, on recense 30 femmes pour... 1 homme !

4. La féminisation, indice de la prolétarianisation

La « féminisation » des emplois tertiaires est justement l'indice de la prolétarianisation de ces emplois. Indice et non preuve : la seule preuve serait la vérification directe d'un élargissement de l'éventail des qualifications, ce qui est bien sûr exclu, la précision et la fiabilité des statistiques de qualification étant ce que l'on sait (16).

Cependant, la féminisation est une mesure indirecte mais sûre de la prolétarianisation d'un métier. Les études d'Alain Charraud et de Kathy Saada (17) ont montré que l'écart considérable des salaires entre hommes et femmes (ceux-là touchant une fois et demie en moyenne le salaire de celles-ci) ne résulte pas d'une discrimination directe sur le salaire, mais d'une discrimination sur la branche et la qualification de l'emploi : l'écart résiduel est minime quant on compare les salaires « à travail égal ».

Chez les ouvriers, la comparaison de l'évolution des qualifications des deux sexes est significative (malgré les réserves traditionnelles sur ce genre de statistiques). Entre 1968 et 1975, la part des femmes a augmenté (en valeur relative et même absolue) (18) chez les ouvriers non qualifiés ; les ouvrières spécialisées et manœuvres femmes croissent au rythme de 4 % l'an, alors que les ouvrières qualifiées diminuent au rythme de 1 % l'an (les ouvriers qualifiés croissant de 2 % l'an et les manœuvres décroissant d'autant).

Si l'on fait l'hypothèse que la même loi (selon laquelle les écarts de salaires hommes/femmes reflètent une discrimination portant sur la qualification de l'emploi) régit le marché du travail des employés, la simple comparaison de leur salaire mensuel en 1973 (19) est significative :

(16) La classification des catégories socio-professionnelles ne distingue pas les « employés de bureau » et les employés de commerce », alors que la catégorie ouvriers est divisée en sept groupes, dont cinq renvoient à la qualification (avec toutes les ambiguïtés que l'on sait. Voir note (14).

(17) Alain CHARRAUD et Kathy SAADA, « Les écarts de salaires entre hommes et femmes », Economie et statistique, n° 59, septembre 1974.

(18) Voir le tableau 2, et l'article cité de L. Thévenot.

(19) A l'exclusion du secteur public, où l'égalité des sexes selon les qualifications est nettement plus grande (ce qui ne fait sans doute que refléter une dévalorisation générale du statut de fonctionnaire, en particulier d'enseignant).

— chez les employés de bureau : 1 870 F pour les hommes, 1 520 F pour les femmes ;
 — chez les employés de commerce : 1 990 F pour les hommes, 1 170 F pour les femmes.

Ainsi, alors qu'en moyenne le salaire d'un homme est 1,5 fois celui d'une femme (toutes catégories confondues), le salaire de l'employé du bureau et celui de l'employé de commerce sont respectivement 1,23 et 1,7 fois supérieurs à ceux de leurs collègues féminins.

On mesure par là la grande polarisation de la catégorie statistique unique « employé de commerce » (20).

La statistique des salaires peut donc suppléer les faiblesses de la statistique des qualifications pour mettre en valeur ce phénomène fondamental pour notre étude : la polarisation des emplois tertiaires.

La division manufacturière du travail à l'intérieur même du tertiaire (interne et externe) est certes beaucoup moins développée que dans le domaine des activités industrielles. Mais ce fait justement doit nous préoccuper : si le tertiaire part d'une situation où le travail manuel (ou plutôt déqualifié) et le travail intellectuel (qualifié) sont généralement fusionnés, cela veut dire que le développement du tertiaire, en s'accompagnant d'une polarisation, jette les bases d'une nouvelle disjonction spatiale et, par conséquent, d'une nouvelle forme de polarisation inter-régionale. Celle-ci est d'ailleurs déjà sensible dans le traitement mécano-graphique et maintenant électronique de l'information comptable.

5. La contradiction entre intégration et autonomie du secteur

Au fur et à mesure que les fonctions tertiaires s'imposent au système socio-économique d'une part et deviennent plus coûteuses d'autre part, se pose avec une plus grande acuité la question du découpage sectoriel, surtout en ce qui concerne les fonctions tertiaires auxiliaires à la mise en valeur du capital privé. Celles-ci doivent-elles être intégrées au segment du capital qu'elles valorisent (développement d'activités tertiaires à l'intérieur des secteurs secondaires), ou au contraire se constituer en secteur séparé (services aux entreprises) ? Les conséquences sur la localisation (dissociabilité par rapport aux activités industrielles) sont loin d'être négligeables : on peut supposer en effet que la division spatiale du travail tertiaire sera d'autant plus autonome de celle qu'induit le travail industriel, que le secteur tertiaire sera plus dissocié de l'industrie.

Or, la comparaison des deux séries : part des emplois tertiaires (mesurée par les catégories socio-professionnelles) et part des salariés des secteurs tertiaires (mesurée par les groupes d'activité économique) dans la population active totale, sur les quatre recensements depuis la Libération, montre un remarquable parallélisme des deux progressions. Tout se passe comme si la division manufacturière ou technique du travail alimentait en permanence la division sociale (voir tableau 3).

(20) L. Thévenot cite encore un exemple direct. Dans la commerce, les « caissiers occupent un emploi de bureau » diminuent au rythme de 1 % l'an, les emplois déqualifiés de caissiers augmentent de 7,1 % de 1968 à 1975, pendant que se développe le nombre de leurs surveillants, classés parmi les « cadres administratifs moyens ».

TABLEAU 3 (%)

ANNEES	1954	1962	1968	1975
SECTEUR TERTIAIRE*	26,6	32,7	37,1	44,1
C.S.P. TERTIAIRES**	21,1	26,1	31,1	38,7
SERVICES PUBLICS	8,6	11,0	12,1	15,8

* Salariés de Transports, Commerces, Banques, Assurances, Services, Services Publics.

** Professions libérales et cadres supérieurs + employés + cadres moyens + armées et police.

6. Les contradictions du développement de la fonction et des services publics

Nous savons l'importance « technico-économique » (conditions générales « extérieures ») et « socio-économique » (stabilisation de « couches moyennes ») du développement des services publics.

Si la production de ces conditions « extérieures » peut être valorisée comme production marchande, privée, un capital autonome peut chercher à s'y investir et à s'y valoriser. Mais alors cette valorisation risque de peser sur le taux général de profit. En revanche, la prise en charge par l'Etat implique nécessairement un financement par l'impôt (ou par une ponction sur le marché des crédits) qui, d'une manière moindre, pèse sur les profits privés.

Finalement, un service public sera financé en général par l'Etat, même s'il n'est pas rentable, même du point de vue de la rationalisation des choix budgétaires. Ce qui permet d'ailleurs d'échanger une relative stabilité de l'emploi contre un salaire relativement plus faible.

Ces remarques ont elles-mêmes une dimension spatiale. L'emploi public joue un rôle important dans la régulation sociale régionale : par l'absorption du chômage latent (21), par la création d'autres emplois tertiaires induits (villes de garnison, par exemple).

La croissance extrêmement rapide des services de santé et d'enseignement secondaire vient aiguïser la contradiction. Si la part des services publics dans le secteur tertiaire est demeuré à peu près constante (de 32 à 33 %) de 1954 à 1968, elle progresse d'un coup (36 %) de 1968 à 1975 (voir tableau 3). Or, les seules catégories socio-professionnelles croissant de plus de 82% entre ces deux dates sont (voir tableau 1) celle des professeurs et chercheurs (+ 8,5 % : leur part passe de 0,7 à 1,1 % de la population active totale) et celle des « services médicaux et sociaux » (+ 8,1 % : leur part passe de 0,8 à 1,4 %).

Ces deux « professions » sont classées « cadres supérieurs » et « cadres moyens ». Une telle progression s'est probablement traduite par une

(21) N'oublions pas que l'une des conditions de l'accès aux emplois publics c'est bien souvent la résignation à la mobilité géographique. Par exemple, les P.T.T. titularisent les jeunes du Sud (en particulier les ruraux) dans la Région Parisienne ; sur place, ils embauchent des auxiliaires.

banalisation et une déqualification, ce qui paraît confirmer le fait que ces professions sont actuellement féminisées respectivement à 47 % (23 % pour les cadres supérieurs) et 80 % (45 % pour les « cadres moyens »). Nous devons donc être vigilants quand nous verrons la « qualification tertiaire » d'une région augmenter grâce à ces catégories professionnelles.

Enfin, nous aboutissons au résultat suivant : la prolifération et la polarisation des emplois tertiaires sont deux phénomènes corrélatifs dérivant d'une cause unique : l'accumulation du capital. En engendrant un mouvement de division du travail, soit par le biais de l'absorption de nouvelles sphères d'activités, soit par l'approfondissement de la division du travail dans les sphères déjà absorbées, cette accumulation conduit le tertiaire à se polariser.

Or, nous savons par ailleurs que ces mêmes lois de l'accumulation engendrent une autre polarisation — spatiale — entre les régions. Existe-t-il un rapport entre ces deux polarisations ?

La dimension régionale du développement du capitalisme français

Qu'il y ait un rapport entre la polarisation spatiale et l'activité tertiaire, c'est une évidence de base : « La plus grande division du travail matériel et du travail intellectuel est la séparation de la ville et de la campagne », disaient déjà les classiques.

Nous verrons plus loin que, même à ce niveau de généralité, cette identification des rapports ville/campagne et travail intellectuel/travail manuel reste encore globalement valable à l'échelle interrégionale, quand on compare la Région parisienne et le reste de la France ! Et nous verrons que cette séparation principale renvoie bel et bien à une séparation commandement/exécution.

Mais si la naissance de la ville repose sur ce que nous appellerions aujourd'hui une coupure « primaire/tertiaire », comment analyser la diffracture introduite par le développement « secondaire », et plus précisément par l'accumulation industrielle en système capitaliste ?

A cette question, des travaux antérieurs pour le SESAME ont apporté des éléments de réponse que d'autres études ont depuis vérifiés et enrichis.

A - QUELQUES RAPPELS THEORIQUES

Dans nos travaux antérieurs (cités plus haut), nous avons établi que l'articulation des différents modes de production présents dans la formation sociale française (féodalisme, petite production marchande, capitalisme en ses différents stades) aboutissait à une polarisation de l'espace entre différents types de régions, obéissant chacun à un mode de développement (ou de sous-développement) spécifique.

Cette différenciation s'opérait d'abord sous la forme de ce que nous appellerons « l'articulation externe », chaque région se différenciant alors par un type d'articulation des formes de production, dominant dans sa région, mais relativement autonome des autres régions, et nouant avec elles des rapports d'échange de marchandises... ou de forces de travail. L'échange inégal entre régions caractérisées par deux tissus agro-industriels différents aboutit à un développement inégal cumulatif (en termes de revenus, de capital accumulé, de composition organique de ce capital).

Sur la base de ce damier de régions inégalement développées tendent à se mettre alors en place des « circuits de branche » avec une spécialisation des différents types de travaux qui s'enchevêtrent dans la branche : direction des processus productifs et des processus de mise en valeur, fabrications qualifiées exigeant des connaissances technico-professionnelles, fabrications banalisées (montage, assemblage). Cela suppose que le capital soit délocalisable, donc susceptible de fractionnement du

processus de travail, et de mobilité quant à l'arsenal mis en valeur. Cela suppose donc l'autonomie progressive de la fonction d'ingénierie et de financement du capital. Nous appellerons cette phase des rapports inter-régionaux « l'intégration ».

Se dessinent alors trois types de régions :

I. — celles présentant un fort environnement technologique, avec des liens étroits entre les centres d'affaires, les centres d'ingénierie et les établissements de recherches et d'enseignement technologique et scientifique. Les « externalités » (par rapport aux branches) y sont intenses ; la valeur de la force de travail et la part de la fraction qualifiée de la main-d'œuvre y sont importantes.

II. — celles qui présentent une densité certaine de main-d'œuvre qualifiée (techniciens, ouvriers professionnels), supposant une tradition industrielle et une valeur moyenne de la force de travail. S'y développent les activités de fabrication (ouvriers qualifiés).

III. — celles qui présentent des réserves de main-d'œuvre que l'on peut considérer comme non qualifiée et à très basse valeur de reproduction, parce qu'elles sont produites par la dissolution d'autres modes de production ou par le déclin d'industries obsolètes correspondant à un stade antérieur de la division du travail. S'y développent les activités de montage (O.S.).

A la limite, on pourrait même distinguer des régions de type IV, où l'exode rural a déjà été poussé si loin que plus aucune industrialisation moderne n'est possible. Ces régions ont une « vocation » tertiaire bien particulière, de tourisme par exemple.

Le centre de contrôle de l'ensemble est en général la région I, région d'accumulation autocentrée, centre réel des processus de valorisation du capital financier et centre technologique des processus de travail : il s'agit d'une métropole nationale ou internationale (Région parisienne). Cependant, au-delà d'un certain niveau de centralisation, l'efficacité risque de diminuer. Il peut être alors intéressant de réserver à des métropoles superrégionales la direction technologique des circuits et une relative autonomie financière : tel est sans doute le destin promis à la métropole lyonnaise. On peut se demander également s'il n'est pas possible de nouer un circuit de branche particulier autour d'une métropole, sur les régions environnantes (électronique dans l'Ouest, aérospatiale en Midi-Pyrénées). C'est ce que nous allons maintenant vérifier, en en repérant dès ce moment l'incidence sur l'emploi tertiaire.

B - QUELQUES ELEMENTS DE VERIFICATION

1. La polarisation socio-économique interrégionale

Les premiers travaux empiriques sur la question ont été menés lors de l'élaboration du modèle REGINA et du découpage des « ZEAT ». Il s'agissait alors de déterminer de vastes découpages régionaux, au-delà des régions de programme. L'analyse factorielle de Michel Quelennec (22) a permis effectivement de dresser une typologie des régions qui ne contredit pas notre analyse théorique.

(22) Analyse régionale et planification nationale : le projet de modèle REGINA. Différences et ressemblances entre régions économiques, Les collections de l'I.N.S.E.E., R 12, 1973.

Rappelons (voir tableau 4) que cette analyse était fondée sur des critères typologiques portant sur les revenus d'une part, sur la part et qualité de l'emploi primaire et secondaire d'autre part (productivité apparente, part des industries de pointe, etc.). Elle avait permis de déceler comme axe principal la division technique du travail (l'industrialisation allant de pair avec l'urbanisation et l'élévation des revenus salariés) et comme axe secondaire une division sociale de l'espace : « régions concentrées en producteurs directs/régions concentrées en bénéficiaires du surproduit », ce trait étant en corrélation avec une autre polarisation : « région de petite production agricole et région de la première révolution industrielle/régions tertiaires et d'industrie de pointe ».

Cependant, cette analyse n'est pas pleinement convaincante, puisqu'elle part d'objets qui sont eux-mêmes d'assez vastes regroupements : les régions de programme. Dès lors, deux objections : les caractéristiques d'une région peuvent n'être elles-mêmes que des moyens reflétant une importante variance intrarégionale, cette analyse ne nous dit rien sur la polarisation du tertiaire lui-même.

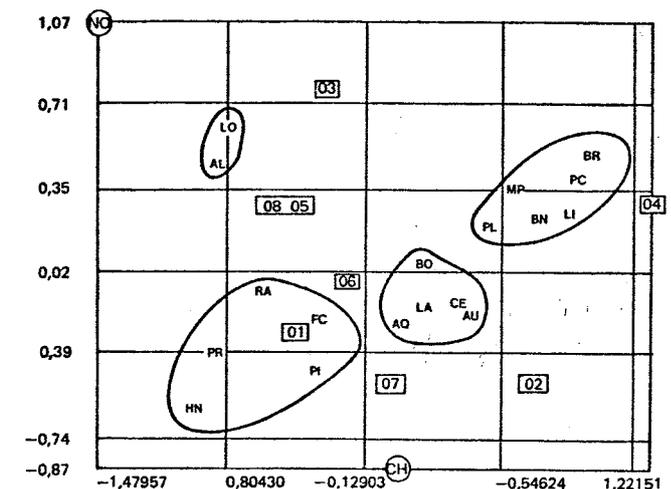
TABLEAU 4

L'analyse factorielle de M. Quelennec

Les critères

1. indice de revenu disponible par personne (France entière = 100) ;
2. indice de revenu du capital par personne (France entière = 100) ;
3. densité ;
4. pourcentage de population active agricole ;
5. pourcentage de population active industrielle ;
6. productivité apparente du travail dans l'industrie ;
7. part des industries de pointe (chimie, pétrole, première transformation, construction mécanique et électrique, automobile et aéronautique) ;
8. degré d'urbanisation.

La projection sur composantes principales



Source : Les collections de l'I.N.S.E.E., R. 12, 1973.

2. Typologie socio-professionnelle et contiguïté géographique

Pour lever la première objection, il faudrait répondre directement à la question : existe-t-il un rapport entre contiguïté régionale et continuité typologique ? En intégrant la structure du tertiaire à la typologie, on lèverait la deuxième objection.

Autrement dit : quand on se déplace un peu sur la carte, la structure socio-économique (celle du tertiaire compris) se modifie-t-elle beaucoup ?

Il ne peut s'agir ici de descendre au niveau de la micro-division sociale de l'espace : centres-banlieue-campagne. La question que nous devons nous poser, s'énonce ainsi : quand on passe d'une agglomération à une agglomération voisine de même rang, change-t-en beaucoup de type socio-économique ?

La réponse à cette question est finalement décisive : dans la négative, il n'y a pas de polarisation proprement régionale, il n'y a que des rapports éventuellement inégaux entre villes hiérarchiquement réparties sur le territoire.

Or, une étude de Denise Pumain (23) établit de façon frappante la continuité de la correspondance entre localisation géographique et appartenance typologique.

L'auteur soumet les 94 agglomérations françaises ayant plus de 50 000 habitants au recensement de 1968 à une analyse factorielle des correspondances, puis à une classification automatique en fonction des catégories socio-professionnelles. Cette classification consiste à regrouper les villes selon la proximité de leur profil socio-professionnel, les regroupements se faisant selon le critère de maximisation de la « variance interclasses », c'est-à-dire qu'à tout moment de la procédure, les classes formées diffèrent entre elles le plus possible, compte tenu de leur profil et du poids des villes qui les composent. A l'inverse (et ce qui revient au même), chaque classe formée est la plus homogène possible à un moment donné. Un arbre de classification est ainsi constitué, qui représente une hiérarchie de partitions, de la plus fine (une ville dans chaque classe) à la moins fine (toutes les villes dans une seule classe).

Denise Pumain choisit de retenir dans cette hiérarchie la classification donnée au graphique 1.

La répartition des agglomérations dans la classification est donnée dans le tableau 5 (où cette classification est croisée avec celle de l'analyse des correspondances figurant dans la même étude. Il suffit de nous en tenir à la lecture des colonnes).

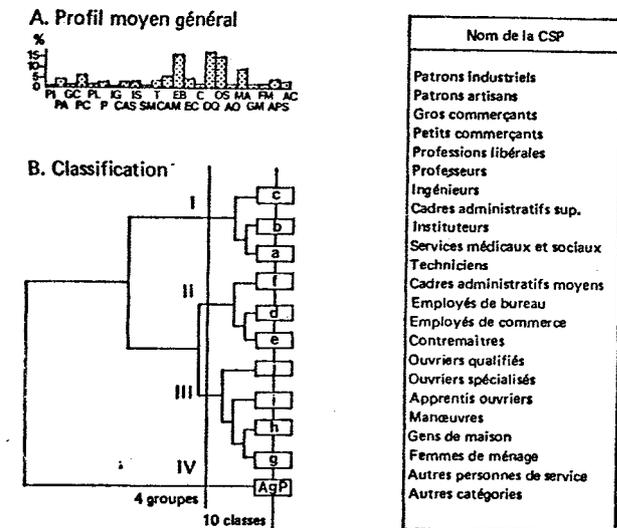
Reste maintenant à répartir sur la carte ces agglomérations. Le résultat est saisissant (graphique 2) : les groupes et les classes dessinent sur la carte des ensembles presque connexes et, entre eux, presque disjoints !

Ainsi, à telle localisation d'une ville correspond tel profil socio-professionnel, telle part, telle répartition de ses emplois tertiaires !

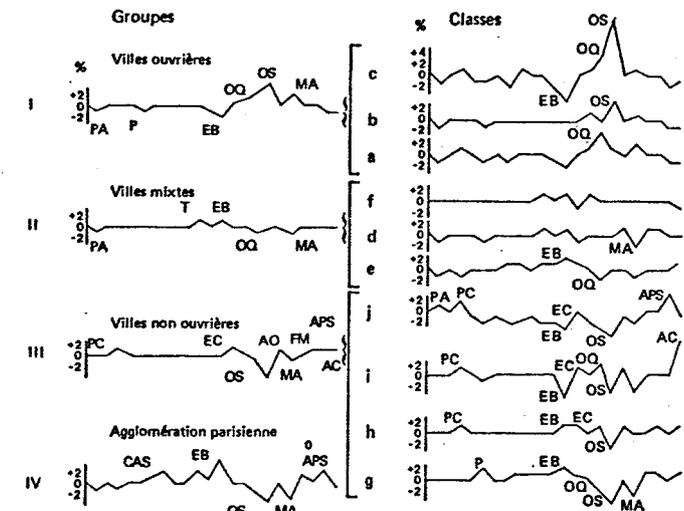
(23) Denise PUMAIN, « La composition socio-professionnelle des villes françaises : essai de typologie par analyse des correspondances et classification automatique », par analyse des correspondances et classification automatique », L'espace géographique, n° 4, octobre-décembre 1976.

GRAPHIQUE 1

La classification hiérarchique de D. PUMAIN



C. Écarts au profil moyen



Principaux résultats de la classification hiérarchique ascendante avec distance du χ^2 (94 agglomérations, 23 CSP) :

A. Répartition des catégories socio-professionnelles (désignées par leurs initiales) en pourcentage de la population active de l'ensemble des agglomérations.

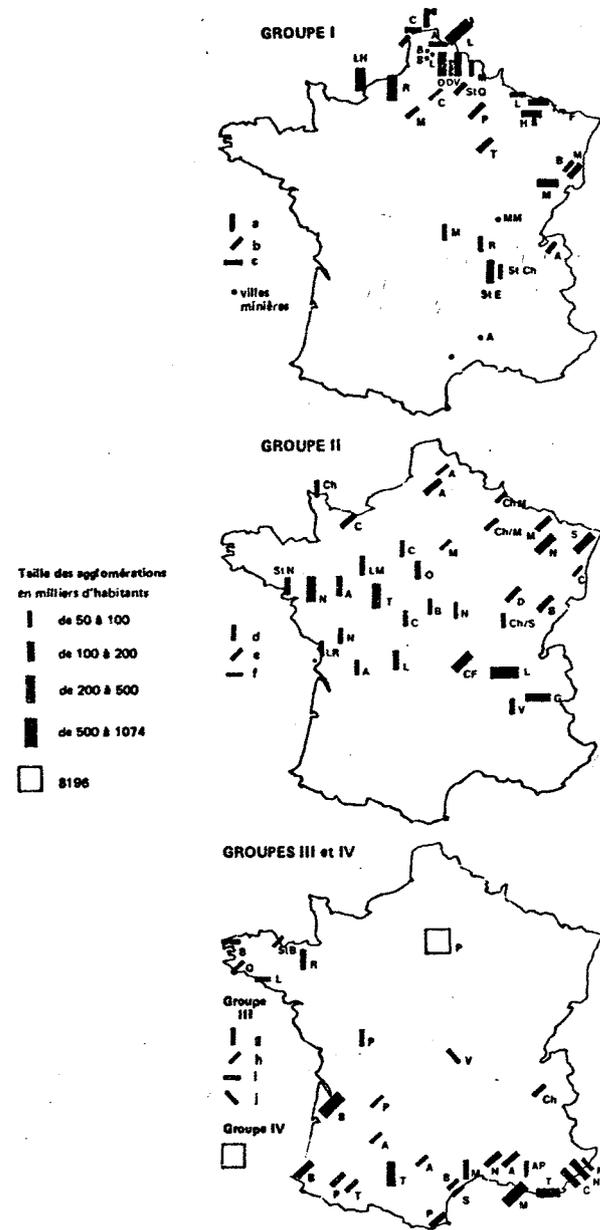
B. Arbre de regroupement final indiquant la filiation entre groupes et classes de villes

Source : L'espace géographique, n° 4, 1976.

classific analyse	Groupe I				Groupe II			Groupe III			Groupe IV	
	a	b	c		d	e	f	g	h	i	j	AgP
A	St-Etienne Valenciennes Maubeuge Dunkerque St-Charmond	Creil										
B	Densin Roanne Montluçon	Douai, Bruay Troyes, Bel- fort St-Quentin Nantes Poulligne Mullhouse	Thionville Hagondange Longwy Béthune									
C			Calais Armentières Montbéliard Lens Forbach									
D	Rouen Le Havre	Reims Annecy		Cherbourg, Nantes Orléans, Lim- oges Valence La Rochelle Bourges, Nevers Chartres, Angers Châteauroux Chalon s/Saône Angoulême	Caen Amiens Charleville				Avignon Tarbes			
E					Nancy, Arras Clermont-Fd. Besançon Colmar, Melun Chalons s/ Marne	Lyon Grenoble						
F				St-Nazaire		Strasbourg Dijon					Vichy	
G							Rennes Montpellier Poitiers Toulouse Aix-en-P.					
H				Tours Niort		Metz		Bordeaux, Pau Nîmes St-Brieuc Chambéry Périgueux Quimper Albi, Agen Marseille Bayonne Perpignan		Brest Lorient		
I										Toulon	Menton Nice Cannes	

Source : L'espace géographique, n° 4, 1976.

GRAPHIQUE 2
La répartition géographique des groupes et classes
Typologie obtenue à partir de la classification hiérarchique



Source : L'espace géographique, n° 4, 1976.

De façon très grossière, on peut interpréter ainsi la typologie empirique des villes de D. Pumain dans les termes de la typologie régionale théorique exprimée plus haut.

- Le groupe IV est évidemment le type régional I.
- Le groupe I figure essentiellement dans les régions de type II.
- Le groupe II recouvre à la fois :
 - la classe e : les villes plus administratives et commerciales (dans la division intrarégionale des fonctions) des régions de type II ;
 - la classe d : les villes des régions « intégrées » (type III) ;
 - la classe f : la (seule) métropole superrégionale Lyon-Grenoble.
- Le groupe III recouvre à la fois :
 - la classe b : les villes des régions de type IV (non intégrées), différentes de la classe II en ce que le tertiaire archaïque y domine le secteur moderne ;
 - la classe g : les (potentiels) « centres de circuits de branches ».

Les classes i (ports militaires) et j (stations thermales et balnéaires) sont anecdotiques.

3. La structure des établissements

Pour fonder à présent notre interprétation théorique de la différenciation géographique, il nous faut étudier le lien entre la structure des emplois des établissements productifs (en fait : industriels) et la localisation ; et cela, tant en statique (ce qui ne fera que redoubler les constats au niveau des régions et des agglomérations) qu'en dynamique (ce qui aura l'avantage de confirmer la mise en place de la division interrégionale liée à la phase d'intégration).

a) LE « SECONDAIRE DU SECONDAIRE »

L'étude de Michel Gaspard (24) montre que l'activité d'un établissement (sa place dans la division en branches) est le principal déterminant (à 40 % de la variance) de la structure de ces emplois directement liés au processus productif (manœuvres, OS, OP, techniciens). Surtout, la nature de cette activité détermine très fortement (à 85 % pour les OS) la proportion de femmes dans ces catégories d'emplois.

Cela n'a rien de surprenant. On peut supposer qu'il existe dans chaque branche un processus productif social moyen qui s'impose comme norme ; ce processus s'accompagne d'une grille assez rigide de qualifications productives (25). D'autre part, le lien entre la féminisation, la profession et la qualification est connu (voir plus haut).

(24) Michel GASPARD, « Comment se déterminent les structures d'emplois des établissements industriels ? », *Economie et statistique*, n° 67, mai 1975.

(25) Le biais statistique lié à la déclaration des qualifications par les employeurs renforce ce trait, puisque les grilles de qualification nominale se déterminent en général au niveau de la branche.

A un stade de l'industrie où la disjonction spatiale des divers moments du processus productif n'est guère avancée, la branche conditionne donc la structure des emplois productifs d'un établissement. Pour montrer la tendance, il faudrait pouvoir isoler le type d'établissement mis en place avec la phase de l'intégration interrégionale : celle où des grandes entreprises mettent en place des « circuits de branche » entre établissements à qualifications variées.

Ce travail est fait dans l'enquête de M. Hannoun et Ph. Templé (26). Cette enquête porte sur 452 établissements de plus de 100 personnes, créés entre 1960 et 1970.

En ce qui concerne les raisons données du choix de leur localisation, le facteur qui apparaît comme le plus déterminant à l'époque du choix de la localisation est celui de la facilité de recrutement de la main-d'œuvre, pour lequel le taux de réponse atteint 80 %. Dans 146 cas, son influence est déclarée forte, et, dans 187 cas, elle est considérée comme moyenne.

Le facteur qui intervient en second renforce le premier en le précisant : on recherche surtout une main-d'œuvre d'ouvriers spécialisés et de manœuvres. Dans 114 cas, ce second facteur a eu une forte influence et, dans 163 cas, une influence moyenne sur le choix de la localisation. La recherche d'ouvriers professionnels joue un rôle beaucoup plus faible, mais non négligeable, puisqu'elle a été moyenne dans 134 cas et forte dans 41 cas.

Les possibilités de sous-traitance et l'existence de services aux entreprises sont des thèmes en relation avec les modalités d'intégration de nouveaux établissements au sein de la zone d'implantation. Les entreprises semblent assez peu sensibles à ces deux facteurs dont l'importance est soulignée par ailleurs par les autorités locales de certaines régions.

Il en est de même pour le facteur « environnement attractif pour les cadres », qui ne semble pas jouer un rôle déterminant dans le choix de la localisation. Ce facteur de localisation est cependant censé prendre d'autant plus d'importance que l'activité de la nouvelle unité de production est une activité à haut degré d'élaboration requérant de la main-d'œuvre très qualifiée (centre de recherche, par exemple).

Quoi qu'il en soit, le décalage entre le niveau moyen de la structure des emplois et la structure des emplois des nouveaux établissements est particulièrement net. Le tableau 6 révèle une différence caractéristique dans la structure des emplois : malgré une quantité non négligeable de contre-exemples, les nouveaux établissements créés, correspondant au déploiement industriel des années 60, sont principalement des établissements de montage nettement moins qualifiés que la moyenne. La diffusion de l'industrialisation se fait dans les régions de type III, et elle se fait sur la base d'une faible qualification de la main-d'œuvre. Résultat qui recoupe tout à fait ceux du recensement général et des recensements régionaux, et qui est bien connu de la DATAR.

b) LE « TERTIAIRE DU SECONDAIRE »

Dès lors, nous pouvons revenir à l'étude de Michel Gaspard pour considérer l'autre volet de la structure des établissements, volet qui n'est pas expliqué par l'activité principale de l'établissement : tout ce qui concerne le « tertiaire interne », cadres supérieurs, techniciens et employés (le cas des techniciens étant mixte).

(26) Michel HANNOUN et Philippe TEMPLE, « Les facteurs de création et de la localisation des nouvelles unités de production », *Economie et statistique*, n° 68, juin 1975.

TABLEAU 6

Comparaison de la structure de l'emploi des établissements nouveaux avec la structure moyenne de la branche

Secteurs	Nombre d'établissements où le pourcentage du personnel de la catégorie est égal (=), supérieur (>) ou inférieur (<) à celui de la branche															
	Ouvriers spécialisés (OS)		Ouvriers professionnels (OP)		Agents de maîtrise et contremaîtres		Techniciens et agents techniques		Employés administratifs et commerciaux		Ingénieurs et cadres					
	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I				
Industries agricoles et alimentaires	3	17	8	14	7	18	3	0	2	28	2	1	25	5	4	19
Matériaux de construction	2	7	7	5	3	8	5	6	8	8	0	0	11	4	1	11
Sidérurgie	0	2	1	1	1	2	0	0	1	2	0	0	2	2	1	0
Minéraux et métaux non ferreux	0	2	0	1	0	1	1	0	0	2	0	0	1	0	0	1
Transformation et travail des métaux	3	19	9	20	4	19	8	8	2	21	6	4	21	4	4	21
Construction mécanique	10	29	33	32	7	42	18	21	8	43	5	19	47	2	6	50
Construction électrique	2	25	11	23	11	17	16	9	25	25	3	7	28	2	8	28
Automobile	4	24	9	25	10	22	5	4	32	3	3	9	25	5	11	21
Constructions navales, aéronautiques, armement	1	3	4	3	2	2	2	0	4	2	3	2	1	0	3	3
Chimie	13	18	5	15	3	25	5	0	7	26	1	2	25	2	10	22
Textile	0	17	5	20	1	8	12	6	7	8	3	4	15	5	8	9
Habillement	0	33	4	3	6	23	7	3	9	23	6	4	28	9	11	18
Cuir	0	0	1	0	1	6	5	0	2	10	1	3	8	3	2	7
Bois	1	11	9	13	5	11	5	2	10	10	4	4	13	2	2	12
Papier, carton	4	11	6	13	1	15	5	1	4	14	0	6	15	4	10	7
Presse, édition	0	8	3	7	2	5	4	0	5	6	0	4	7	1	1	9
Divers	6	15	2	10	6	9	8	5	2	16	4	5	14	4	4	10
Total	37	247	130	243	68	233	111	34	101	278	38	89	286	54	115	248

NOTA. — Pour l'égalité, on a admis une marge de tolérance de 10 % en deçà et au-delà de la valeur moyenne tirée de l'enquête « Structure des emplois ».

Source : Economie et statistique, n° 68, juin 1975.

Une analyse factorielle montre que ces établissements se concentrent quant à la structure de ces emplois, selon un axe de « tertiarisation » de leur département, expliquant 52 % de la variance, qui (nous citons M. Gaspard) « ordonne les départements en fonction des proportions de cadres, de techniciens et d'employés en activité dans les industries de ces départements. A l'extrémité de cette échelle se situe la Région parisienne, où les établissements emploient des proportions très élevées de cadres et d'employés (surtout à Paris), ainsi que de techniciens (surtout dans la banlieue parisienne). Viennent ensuite quelques départements dont la ville principale est un pôle de développement régional important (Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux...), puis des départements assez ou très industrialisés où les emplois sont de 70 à 75 % des emplois ouvriers (Loire, Nord, Seine-Maritime, etc.). Se placent enfin à l'autre extrémité de cette échelle des départements essentiellement agricoles et ruraux, où 80 % ou plus des emplois industriels sont des emplois ouvriers (tableau 7).

Deux phénomènes distincts se superposent pour expliquer ce résultat :

— les industries à technologie en évolution rapide ou à fonctions « tertiaires » développées se concentrent dans les zones urbaines, où les filières de formation sont abondantes et où les marchés de la main-d'œuvre qualifiée ou « tertiaire » (cadres, techniciens, employés) sont vastes...

— (et surtout) les entreprises industrielles, quelle que soit leur activité principale, concentrent leurs fonctions « tertiaires » (administratives, juridiques, financières, commerciales, et aussi « techniques » (laboratoires, bureaux d'études...)) dans les grandes villes et les pôles de développement régional, pour les raisons évoquées plus haut, ce fait étant évidemment lié à la centralisation à Paris et dans quelques pôles régionaux de la vie « tertiaire » des entreprises : prise de décisions, relations financières, administratives et commerciales. Symétriquement, la plupart des départements de province accueillent seulement les établissements producteurs des grandes entreprises, ou de petites entreprises qui n'offrent que des proportions très réduites d'emplois « tertiaires ». Le tableau 8 donne une mesure de ce phénomène en décrivant la répartition par fonction des effectifs employés dans les établissements industriels de départements que présente le tableau 7.

Du tableau 8 résultent quelques remarques importantes.

● Les parts des fonctions d'encadrement de la force de travail sont peu différenciées, de même que celles des fonctions de manutention. Si l'on peut diviser spatialement le travail, il faut partout l'encadrer... et faire circuler les produits du travail.

● Le « tertiaire interne » lié au processus de travail (produit de la dissociation du travail intellectuel et du travail manuel) ne se développe que dans un certain type de région (qui exclut, dans le cas présent, même le Nord), mais ne se limite pas à la Région parisienne ; en revanche, le « tertiaire interne » lié à la circulation du capital ne se développe vraiment qu'en Région parisienne, et surtout à Paris.

Nous examinerons plus loin la validité de cette remarque, quand nous ne nous cantonnerons plus au « tertiaire du secondaire ».

Reste ce résultat essentiel : à l'intérieur des circuits des branches, la division du travail concentre les emplois tertiaires dans la Région pari-